



Communiqué de presse

PPL DUPLOMB :

LE SENAT ADOPTE DES PREMIÈRES RÉPONSES A LA CRISE AGRICOLE ... A CONFIRMER EN URGENCE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE !

Paris, le 28 janvier 2025 – Votée au Sénat dans la soirée du 27 janvier, la proposition de loi (PPL) visant à lever les contraintes qui pèsent sur les agriculteurs, témoigne du réalisme des sénateurs face au délire du « tout règlementaire » et de ses conséquences sur le décrochage de l'agriculture française. Pour les producteurs de grandes cultures, cette PPL portée par les sénateurs Duplomb et Menonville, pourrait enfin répondre à l'urgence structurelle ... à condition d'être également votée par l'Assemblée Nationale.

« Si le texte initial a fait l'objet de nombreux amendements dont certains nous appellent à rester vigilants, la proposition de loi adoptée hier soir au Sénat présente des avancées significatives qui pourraient enfin redonner visibilité et espoir en l'avenir de nos filières...Mais encore faut-il que les députés s'en emparent au plus vite et l'adoptent !» déclarent Eric Thirouin, Franck Laborde, Benjamin Lammert, Franck Sander, Geoffroy d'Evry, respectivement Présidents des Associations spécialisées (AS) de Grandes Cultures que sont l'AGPB, l'AGPM, la FOP, la CGB et l'UNPT.

Le projet de loi voté par les Sénateurs, le 27 janvier, témoigne en effet d'une réelle prise de conscience des entraves imposées aux agriculteurs dans la pratique quotidienne de leur métier. C'est le cas des moyens de production agricole, et notamment de la protection des plantes, dont les surréglementations franco-françaises ont abouti au fil des ans, à des impasses agronomiques et économiques insolubles sur les exploitations, ainsi qu'à des distorsions de concurrence intenable au sein même de l'union Européenne.

« Les compromis obtenus concernant les homologations des seules solutions phytosanitaires disponibles ainsi que leur priorisation selon les difficultés rencontrées dans les champs, ou encore la séparation-vente conseil, sont certes perfectibles mais vont dans le bon sens : la réalité du terrain est enfin écoutée !» explicitent les Présidents des cinq AS. Ils citent ainsi les dérogations obtenues pour surmonter les impasses (NNI), mais également d'autres dispositions sur le stockage de l'eau, l'utilisation de drones et la réglementation des zones humides.

« Nous ne sommes pas naïfs pour autant : ce texte a été négocié et certains points nécessiteront dans les semaines à venir, davantage de précisions et une vigilance accrue de notre part pour nous assurer d'un vote final à l'Assemblée nationale conforme à son intention originelle : libérer les agriculteurs de contraintes ubuesques qui menacent notre souveraineté alimentaire et énergétique » rappellent les Présidents des AS grandes cultures. Face à l'urgence agricole il n'y a plus de temps à perdre : l'AGPB, l'AGPM, la FOP, la CGB et l'UNPT appellent l'ensemble des députés et le gouvernement, à prendre leurs responsabilités en s'emparant de ce texte dès aujourd'hui.

CONTACTS PRESSE :

AGPB : Hélène Milesi – helene.milesi@comfluence.fr - 01 40 07 34 27

AGPM : Guillaume LE HOAN - guillaume.le-hoan@agpm.com - 06 16 04 42 30

CGB : Carine MEIER - cmeier@cgb-france.fr - 06 27 05 23 80

FOP : Thibaut LEDERMANN - t.ledermann@fopoleopro.com - 06 50 69 20 08

UNPT : Guillaume LIDON - g.lidon@unpt.fr - 01 44 69 42 45

A PROPOS DE :



L'AGPB (Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales) agit pour défendre les valeurs et les intérêts des producteurs français de céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, sorgho...) Mobilisée au quotidien pour construire des solutions favorables à la compétitivité des exploitations céréalières, l'AGPB accompagne les céréaliers dans des transitions responsables. Les céréaliers de France rassemblés au sein de l'AGPB ont à cœur de relever les défis des transitions agricoles successives pour produire plus et produire mieux. www.agpb.fr



L'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs) est une association spécialisée de la FNSEA représentant les intérêts de la filière maïsicole française. Sa principale mission est la défense des producteurs et la valorisation du maïs dans toutes ses composantes (grain, fourrage, semences, doux et pop-corn) et de l'ensemble de ses débouchés auprès des instances françaises et européennes. Par son action, l'AGPM œuvre au quotidien pour que les maïsiculteurs, sur tous les territoires, puissent vivre le plus justement de leur métier. www.maizeurop.com/structure/agpm



La CGB (Confédération générale des planteurs de Betteraves) est une association spécialisée de la FNSEA. Fondée en 1921, elle regroupe 11 délégations départementales. La CGB est une institution représentative qui a pour rôle de défendre les betteraviers et promouvoir la betterave sucrière française. www.cgb-france.fr/



La FOP (Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux) est une association spécialisée de la FNSEA. Elle représente les producteurs d'oléagineux (colza, tournesol, soja, lin oléagineux, olive...) et de protéagineux (pois, féveroles, lupins...). Sa mission est de représenter et défendre les intérêts de près de 120 000 producteurs répartis sur tout le territoire ainsi que la valorisation de leur production. www.fopoleopro.com



L'UNPT (Union nationale des producteurs de pommes de terre) est une association spécialisée de la FNSEA qui représente et fédère les 17 000 producteurs de pommes de terre présents en France, sur l'ensemble des débouchés de la filière (frais, industrie, féculé). Elle est affiliée au Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (COPA). www.unpt.fr